

CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE DE L'UTILISATEUR FINAL DE COREL CORPORATION

AVERTISSEMENT : LE PRESENT CONTRAT CONSTITUE UNE LICENCE ET NON UNE VENTE. CE PRODUIT EST FOURNI CONFORMEMENT AU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE DE L'UTILISATEUR FINAL DONT LES DISPOSITIONS SUIVENT ET A TOUS LES ADDENDA APPLICABLES ("LICENCE") QUI DEFINISSENT L'UTILISATION QUE VOUS ETES AUTORISE A FAIRE DU PRODUIT ET CONTIENNENT DES LIMITATIONS EN MATIERE DE GARANTIES ET/OU DE RECOURS. LA PRESENTE LICENCE EST CONSENTIE PAR COREL CORPORATION ("Corel") ET INCLUT LES CHAPITRES SUIVANTS :

1. Contrat de Concession de Licence Général
2. Addenda Version d'Essai au contrat de Concession de Licence Général
3. Addenda SDK au Contrat de Concession de Licence Général
4. Addenda Version Beta au Contrat de Concession de Licence Général
5. iGrafx(r) Process Central(r) Addenda au Contrat de Concession de Licence Général
6. iGrafx(r) Viewer Addenda au Contrat de Concession de Licence Général
7. iGrafx(r) Enterprise Central(tm) Server Administrator Addenda au Contrat de Concession de Licence Général

SI VOUS AVEZ RECU CE PRODUIT OU UNE LICENCE POUR CE PRODUIT SOUS FORME ELECTRONIQUE OU SI VOUS TELECHARGEZ CE PRODUIT :

- (i) vous certifiez que vous êtes majeur et que vous acceptez d'être engagé par toutes les conditions rapportées dans la présente Licence. Le fait de télécharger et/ou d'utiliser le Produit constitue une acceptation irrévocable des clauses et conditions de la présente Licence ;
- (ii) vous acceptez de prendre à votre charge tous les honoraires des prestataires de services internet, frais de télécommunications et autres frais pouvant résulter du téléchargement du Produit ;
- (iii) vous déclarez et garantissez à Corel, si votre acceptation est donnée pour le compte d'une société ou d'une autre personne morale, que vous détenez tous les pouvoirs requis pour engager cette société ou cette autre personne morale ; et
- (iv) vous déclarez et garantissez à Corel que vous avez consulté et que vous acceptez les termes et conditions de la licence additionnelle disponible sur www.igrafx.com/licensing/CITL.

SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES DISPOSITIONS QUI PRECEDENT, VOUS NE DEVEZ PAS TELECHARGER, INSTALLER OU UTILISER CE PRODUIT.

1. CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL

REMARQUE IMPORTANTE : VOUS ETES PRIE DE LIRE ATTENTIVEMENT LE PRESENT CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT. LE FAIT D'INSTALLER, DE REPRODUIRE OU D'UTILISER DE TOUTE AUTRE MANIERE CE PRODUIT INDIQUE QUE VOUS RECONNAISSEZ AVOIR PRIS LECTURE DE LA PRESENTE CONCESSION DE LICENCE ET QUE VOUS ACCEPTEZ D'ETRE LIE PAR SES TERMES ET DE VOUS Y CONFORMER. SI VOUS NE LES ACCEPTEZ PAS ET SI CE PRODUIT EST UN SUPPORT DE STOCKAGE PHYSIQUE (un CD) VEUILLEZ RETOURNER LE PRODUIT COMPLET A L'ADRESSE SUIVANTE : CUSTOMER SERVICE, IGRAFX, DIVISION OF COREL INC., 7585 SW MOHAWK STREET, TUALATIN OREGON, 97062, USA, DANS LES DIX (10) JOURS DE LA DATE A LAQUELLE VOUS L'AVEZ ACQUIS AFIN D'ETRE INTEGRALEMENT REMBOURSE. LA PRESENTE CONCESSION DE LICENCE EST LA

JUSTIFICATION DE VOTRE DROIT DE LICENCE. VEUILLEZ LE CONSIDERER COMME UN BIEN APPRECIABLE.

1.1 LICENCE :

COREL ("nous") vous fournit des supports d'informations contenant un programme informatique, un logiciel, y compris son code, des objets y compris leurs API, ainsi que toutes images, photographies, gabarits, animations, fichiers audio ou vidéo, musique, texte et "applets" incorporés dans le logiciel, les imprimés qui les accompagnent, une Licence, une documentation en ligne ou électronique (globalement désignés le "Produit") et nous vous concédons une licence d'utilisation du Produit conformément aux clauses de la présente Licence. Tout code logiciel supplémentaire et tous matériels accessoires qui vous sont fournis dans le cadre des services d'assistance délivrés par Corel au titre du Produit, seront considérés comme faisant partie intégrante du Produit et soumis aux clauses et conditions de la présente Licence. Le copyright (les droits d'auteur) et tous les autres droits afférents au Produit resteront notre propriété ou celle de nos donneurs de licence. Vous avez l'obligation de reproduire toute(s) mention(s) de copyright ou autre(s) mention(s) figurant sur le Produit sur toutes les copies que vous êtes amené à faire.

1.2 VOUS ETES AUTORISE A :

(i) installer et utiliser une copie du Produit sur un seul ordinateur. Vous êtes également autorisé à faire et à utiliser une seconde copie du Produit sur un ordinateur de votre domicile ou portable si cette copie n'est jamais chargée en mémoire vive (RAM) sur l'ordinateur de votre domicile ou portable au moment même où elle est chargée sur la mémoire vive de l'ordinateur principal ;

(ii) stocker ou installer une copie du Produit sur un dispositif de stockage, tel qu'un serveur, utilisé dans le seul but d'installer ou de faire fonctionner le Produit sur vos autres ordinateurs via un réseau interne ; vous devez toutefois acquérir et dédier une licence à chaque ordinateur distinct sur lequel le Produit est installé ou exploité depuis le dispositif de stockage. Une licence du Produit ne peut être partagée ou utilisée simultanément sur différents ordinateurs ;

(iii) faire une copie du Produit à des fins d'archivage ou de sauvegarde ;

(iv) ne transférer le Produit à une autre personne que si vous cédez tous vos droits aux termes de la présente Licence, cessez tout usage du Produit, effacez ou détruisez toute copie (y compris la copie du disque dur) effectuée pour vous permettre d'utiliser le Produit, et si vous vous assurez que la personne à laquelle vous souhaitez céder le Produit accepte les clauses de la présente Licence ; et

(v) si vous avez acheté ce Produit afin d'améliorer un produit Corel ou un produit d'un autre fournisseur, vous pourrez continuer à utiliser votre produit amélioré au moyen de ce Produit. Si vous cédez ce Produit vous devez, simultanément à cette cession, soit céder le produit amélioré, soit le détruire. Si le Produit que vous avez acheté constitue une amélioration d'un produit Corel, vous ne pouvez désormais utiliser ce produit amélioré qu'en conformité avec la présente Licence.

1.3 VOUS N'ETES PAS AUTORISE A :

(i) utiliser ce Produit ou à en prendre des copies, excepté dans les conditions autorisées par la présente Licence ;

(ii) traduire, reconstituer la logique du programme, décompiler ou désassembler le Produit, excepté dans la mesure où cette restriction est expressément prohibée par une loi applicable ;
(iii) louer, transférer ou céder le Produit autrement que dans les conditions mentionnées à l'Article 1.2 ci-dessus ;
(iv) modifier le Produit ou fusionner tout ou partie de celui-ci avec un autre programme ;
(v) redistribuer les polices ou fichiers qui sont inclus dans le Produit ; et
(vi) séparer les composants du Produit pour une utilisation sur plusieurs ordinateurs.

1.4 LIMITATION RELATIVE A LA TECHNOLOGIE UNISYS :

Les produits Corel qui fournissent une capacité graphique PDF et/ou TIFF-LZW et/ou GIF et/ou Postscript-LZW et/ou LZW recourent à une technologie protégée par un Brevet américain n° 4,558,302 et tous leurs équivalents à l'étranger ("Brevet Unisys"). La licence qui vous est concédée par les présentes ne vous autorise à utiliser le Brevet Unisys qu'en conjonction avec votre utilisation de ce Produit. L'utilisation de tout autre produit ou l'exécution de toute autre activité impliquant la technologie de compression/décompression protégée par le Brevet Unisys nécessite l'obtention d'une licence distincte de Unisys Corporation.

1.5 PRODUIT PATCH (correctif), PLUG OU DE MISE A JOUR :

Si ce produit est un fichier patch, plug, de mise à jour ou autre fichier situé sur ce site (si vous téléchargez depuis le Web) ou est contenu dans ce support de stockage (si vous recevez le logiciel sur CD-ROM) (le "Logiciel"), le Logiciel est conçu pour être utilisé avec un produit logiciel d'application Corel ("l'Application Originale") et est soumis aux Limitations de garantie et de responsabilité de Corel (mentionnées à l'Article 1.8) et aux Conditions d'admission (mentionnées à l'Article 1.11), suivant le cas. Vous bénéficiez d'une licence non exclusive d'utilisation de ce Logiciel uniquement avec l'Application Originale sous réserve que vous soyez toujours en possession d'une licence régulière de Corel pour l'Application Originale. Hormis les dispositions ci-dessous mentionnées, le Logiciel est soumis aux clauses et conditions de la Licence de Corel accompagnant l'Application Originale. Si vous téléchargez ce Logiciel, tous les risques de dommage au Logiciel durant la transmission et le téléchargement sont à votre charge.

1.6 DUREE :

La présente Licence continuera à s'appliquer tant que vous vous conformerez à ses clauses et conditions. La présente Licence sera résiliée si vous ne vous conformez pas à l'une quelconque de ses clauses ou conditions. Vous prenez l'engagement, au moment de la résiliation, de détruire toutes les copies du Produit. Les limitations de Garanties et de Responsabilité ci-dessous mentionnées continueront à s'appliquer après résiliation.

1.7 GARANTIE :

SI CE PRODUIT EST UN SUPPORT DE STOCKAGE PHYSIQUE (un CD) COREL GARANTIT QUE CE PRODUIT SERA LIBRE DE TOUT VICE DE MATERIAUX ET DE FABRICATION PENDANT UN DELAI DE QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS SUIVANT LA DATE A LAQUELLE VOUS EN FAITES L'ACQUISITION. SI UN TEL VICE SE MANIFESTE, VOUS ETES PRIE DE NOUS RETOURNER LE SUPPORT A L'ADRESSE

SUIVANTE : CUSTOMER SERVICE, IGRAFX, DIVISION OF COREL INC., 7585 SW MOHAWK STREET, TUALATIN OREGON, 97062, USA, ET NOUS LE REMPLACERONS GRATUITEMENT. CE RECOURS EST LE SEUL DONT VOUS DISPOSEZ POUR NON-RESPECT DE LA PRESENTE GARANTIE. ELLE VOUS ACCORDE CERTAINS DROITS ET VOUS POUVEZ PAR AILLEURS DETENIR D'AUTRES DROITS QUE VOUS ACCORDE LA LOI ET QUI PEUVENT VARIER D'UN PAYS A L'AUTRE.

1.8 LIMITATION DE GARANTIE ET DE RESPONSABILITE :

EN DEHORS DE LA GARANTIE EXPRESSE CI-DESSUS MENTIONNEE, LE PRODUIT EST FOURNI EN L'ETAT, SANS AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS QUE CETTE ENUMERATION SOIT LIMITATIVE, LES GARANTIES RELATIVES A SA BONNE QUALITE MARCHANDE OU SATISFAISANTE OU SON ADAPTATION A UN OBJET PARTICULIER, OU CELLES RESULTANT DE LA LOI, D'UN REGLEMENT, DES USAGES DU COMMERCE, DU COURS HABITUEL DES TRANSACTIONS OU AUTRES GARANTIES. VOUS SUPPORTEZ L'INTEGRALITE DU RISQUE ATTACHE AUX RESULTATS ET A LA MISE EN OEUVRE DU PRODUIT. COREL AINSI QUE SES REVENDEURS OU FOURNISSEURS N'AURONT AUCUNE RESPONSABILITE ENVERS VOUS OU TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE POUR TOUS DOMMAGES INDIRECTS, INCIDENTS, SPECIAUX OU CONSECUTIFS, QUELS QU'ILS SOIENT, Y COMPRIS, SANS QUE CETTE ENUMERATION SOIT LIMITATIVE, LA PERTE D'EXPLOITATION OU LE MANQUE A GAGNER, LA PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES OU AUTRE PERTE COMMERCIALE OU ECONOMIQUE, ALORS MEME QUE NOUS AURIONS ETE AVISES DE LA POSSIBILITE QUE CES DOMMAGES SE PRODUISENT OU QU'ILS SOIENT PREVISIBLES. DE MEME NOUS N'ENGAGEONS AUCUNEMENT NOTRE RESPONSABILITE POUR DES RECLAMATIONS D'UN TIERS. NOTRE RESPONSABILITE TOTALE MAXIMUM ET CELLE DE NOS REVENDEURS ET FOURNISSEURS, ENVERS VOUS, NE SERA PAS SUPERIEURE AU MONTANT QUE VOUS AUREZ PAYE POUR LE PRODUIT. LES LIMITATIONS DU PRESENT ARTICLE S'APPLIQUERONT, QUE LA VIOLATION OU LE MANQUEMENT SOIT OU NON UNE VIOLATION D'UNE CONDITION OU D'UNE CLAUSE FONDAMENTALE OU UNE VIOLATION FONDAMENTALE. DANS CERTAINS ETATS/PAYS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITE AU TITRE DES DOMMAGES CONSECUTIFS OU INDIRECTS N'EST PAS AUTORISEE. IL EST DONC POSSIBLE QUE LA LIMITATION DE RESPONSABILITE CI-DESSUS VISEE NE S'APPLIQUE PAS A VOUS.

1.9 DROITS DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE :

Le Produit objet de cette Licence est un "logiciel commercial", tel que défini dans le Règlement 48 C.F.R. 252.227-7014(a)(1). S'il est acquis par un organisme civil ou pour son compte, le Gouvernement des Etats-Unis acquiert ce logiciel commercial et/ou cette documentation logicielle commerciale sous réserve des termes de la présente Licence comme le spécifie le Règlement 48 C.F.R. 12.212 (Logiciels) et 12.211 (Données techniques) de la Federal Acquisition Regulations ("FAR") et de ses amendements. S'il est acquis par ou pour le compte d'un organisme au sein du Ministère de la Défense ("DOD"), le Gouvernement des Etats-Unis acquiert ce logiciel commercial et/ou cette documentation logicielle commerciale sous réserve des termes de la présente Licence comme le spécifie le Règlement 48 C.F.R. 227.7202 du DOD FAR Supplement ("DFAR") et les documents qui y feront suite.

1.10 CONTROLES DE L'EXPORTATION :

Si le Produit est identifié comme un produit non destiné à l'exportation (par exemple, sur le coffret, le support ou dans le processus d'installation), à moins que vous ne bénéficiiez d'une exemption du Ministère du Commerce des Etats-Unis ou d'une autre autorité réglementaire pouvant être nommée à tout moment, dans un tel cas la disposition suivante s'appliquera : SAUF POUR UNE EXPORTATION A

DESTINATION DU CANADA POUR UTILISATION DANS CE PAYS PAR DES NATIONAUX CANADIENS, LE PROGRAMME NE PEUT ETRE EXPORTE HORS DES ETATS-UNIS OU A DESTINATION DE TOUTE ENTITE ETRANGERE OU D'UN "ETRANGER", SUIVANT LA DEFINITION DONNEE A CE TERME PAR LES REGLEMENTATIONS DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS, Y COMPRIS, SANS QUE CETTE INDICATION SOIT LIMITATIVE, TOUTE PERSONNE QUI N'EST PAS UN CITOYEN, UN NATIONAL OU UNE PERSONNE RESIDANT LICITEMENT AUX ETATS-UNIS. PAR L'ACCEPTATION DES CLAUSES DE LA PRESENTE LICENCE VOUS GARANTISSEZ A COREL QUE VOUS N'ETES PAS UN "ETRANGER" OU PLACE SOUS LE CONTROLE D'UN ETRANGER.

1.11 CONDITIONS D'ADMISSION :

Si vous téléchargez ce Produit depuis le Web, vous devez, pour être autorisé à le télécharger, vous conformer aux lois applicables en matière d'exportation. En acceptant le présent Contrat de Concession de Licence de l'Utilisateur Final vous déclarez et garantissez à Corel que vous répondez aux conditions suivantes : (i) vous n'êtes pas un citoyen, un national ou un résident et vous n'êtes pas placé sous le contrôle du gouvernement des pays suivants : Cuba, Iran, Irak, Libye, Corée du Nord, Soudan, Syrie, Serbie, territoires d'Afghanistan sous contrôle des Talibans ou autre pays vers lesquels les Etats-Unis d'Amérique ont interdit l'exportation ; (ii) vous ne téléchargez ni n'exportez ou réexportez le Produit, directement ou indirectement, vers les pays mentionnés à la clause (i) ni à des citoyens, des nationaux ou des résidents de ces pays ; (iii) vous ne figurez pas sur les Listes Spéciales de Nationaux, Listes Spéciales de Terroristes et Listes Spéciales de Trafiquants de Stupéfiants du Department of Treasury (Ministère de l'Economie et des Finances) des Etats-Unis d'Amérique ni ne figurez sur la liste du Tableau dit "Table of Denial Orders" (Tableau des Ordres de Refus) du Ministère du Commerce des Etats-Unis d'Amérique ; (iv) vous ne téléchargerez, n'exporterez ni ne réexporterez autrement le Produit, directement ou indirectement, à des personnes figurant sur les listes mentionnées à la clause (iii) ; et (v) vous n'utiliserez pas le Produit, et ne permettrez pas qu'il soit utilisé, pour tous objets interdits par le droit des Etats-Unis d'Amérique, y compris, notamment, pour le développement, la conception, la fabrication ou la production d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques de destruction massive.

Si vous n'êtes pas en mesure de déclarer et garantir que vous répondez aux conditions ci-dessus mentionnées, vous n'êtes pas autorisé à télécharger le Produit.

1.12 DISPOSITIONS GENERALES :

La présente Licence constitue l'intégralité de notre accord, annule et remplace tout autre contrat ou des discussions, verbales ou écrites autres qu'un contrat de concession de licence distinct régulièrement conclu entre vous et Corel ou l'une quelconque de ses filiales ou de ses affiliées ("l'Autre Licence") auquel cas cette Autre Licence prévaudra dans la mesure où il existe une contradiction entre la présente Licence et cette Autre Licence, et ne pourra être modifiée, excepté au moyen d'un contrat signé. La présente Licence sera régie par le droit de la Province d'Ontario, Canada et interprétée selon ce droit à moins qu'il n'existe une Autre Licence, auquel cas le choix de la loi spécifiée dans cette Autre Licence prévaudra, à l'exclusion de l'ensemble de lois afférent aux conflits de loi et à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises et de toute législation d'application de cette

Convention, pour le cas où elles devraient normalement s'appliquer. Si une quelconque disposition de la présente Licence est déclarée nulle, illégale ou inapplicable par un Tribunal compétent, cette disposition sera extraite de la Licence et les autres dispositions resteront pleinement en vigueur et de plein effet. Les parties aux présentes ont exigé que cette entente et tous autres documents envisagés par les présentes soient rédigés en français. Les parties aux présentes renoncent au droit de faire rédiger dans toute autre langue cette entente et tous autres documents envisagés par les présentes.

2. ADDENDA VERSION D'ESSAI AU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL

SI CE PRODUIT EST IDENTIFIE COMME UNE VERSION D'ESSAI, VOTRE UTILISATION DU PRODUIT EN VERSION D'ESSAI EST REGIE PAR LES CLAUSES DU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL TELLES QUE MODIFIEES PAR LES TERMES DU PRESENT ADDENDA A LA VERSION D'ESSAI. EN CAS DE CONTRADICTION ENTRE LES CLAUSES DU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL ET LE PRESENT ADDENDA A LA VERSION D'ESSAI, LES CLAUSES DE CET ADDENDA PREVAUDRONT.

CE PRODUIT EST UNE VERSION D'ESSAI UNIQUEMENT. LA DATE DE DEBUT DE LA PERIODE D'UTILISATION DE CETTE VERSION D'ESSAI CORRESPOND A LA PREMIERE EXECUTION DU PRODUIT. A L'EXPIRATION DE CETTE PERIODE, VOUS NE SEREZ PLUS EN MESURE DE MODIFIER LES FICHIERS CREEES A L'AIDE DE CETTE VERSION D'ESSAI ET LES FONCTIONNALITES EN SERONT LIMITEES, A MOINS QUE VOUS N'INSTALLIEZ LA VERSION COMMERCIALE DU PRODUIT.

CETTE VERSION D'ESSAI CONTIENT UN NOMBRE LIMITE DES PRINCIPAUX MODULES FIGURANT DANS LA VERSION COMMERCIALE DU PRODUIT ET ILS CONSTITUENT LES SEULS MODULES QUE VOUS AUREZ LA POSSIBILITE D'INSTALLER. DES COMPOSANTS ET APPLICATIONS MAJORANT LA VALEUR DE LA VERSION COMMERCIALE DU PRODUIT NE SONT PAS INCLUS. TOUTES LES REFERENCES A D'AUTRES APPLICATIONS, A DES BIBLIOTHEQUES SUPPLEMENTAIRES OU A D'AUTRES CD-ROMS POUVANT APPARAITRE DANS CETTE VERSION D'ESSAI DU PRODUIT NE SONT PAS APPLICABLES.

LA LICENCE QUI VOUS EST CONCEDEE EST LIMITEE A L'UTILISATION DE LA VERSION D'ESSAI DU PRODUIT. CETTE LICENCE SE POURSUIVRA DURANT LA PERIODE CI-DESSUS MENTIONNEE, APRES QUOI VOTRE LICENCE D'UTILISATION DE LA VERSION D'ESSAI PRENDRA FIN.

TOUTE TENTATIVE DE DETOURNEMENT D'UNE TECHNOLOGIE DE DATE D'EXPIRATION/ D'UN MECANISME DE BOMBE A RETARDEMENT OU D'UN AUTRE MECANISME FIGURANT DANS LE LOGICIEL DESTINE A RESTREINDRE VOS POSSIBILITES D'UTILISATION DU LOGICIEL POUR UNE PERIODE SPECIFIEE CONSTITUE UNE VIOLATION DE LA PRESENTE LICENCE. TOUTE TENTATIVE DE DETOURNEMENT D'UNE TELLE TECHNOLOGIE DE DATE D'EXPIRATION/ D'UN TEL MECANISME DE BOMBE A RETARDEMENT ENTRAINERA LA RESILIATION IMMEDIATE DE VOTRE LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL.

3. ADDENDA SDK AU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL

SI CE PRODUIT CONTIENT UN SOFTWARE DEVELOPER'S TOOLKIT ("SDK") VOTRE UTILISATION DE LA PARTIE SDK DU PRODUIT EST REGIE PAR LES CLAUSES DU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL TEL QUE MODIFIE PAR LES CLAUSES DE L'ADDENDA SDK AU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL. EN CAS DE CONTRADICTION ENTRE LES CLAUSES DU CONTRAT DE CONCESSION DE

LICENCE GENERAL ET LE PRESENT ADDENDA SDK, LES TERMES DU PRESENT ADDENDA PREVAUDRONT.

L'intention de Corel en concevant le Software Developer's Kit est de le rendre compatible avec d'autres versions du Software Developer's Kit. Toutefois, en raison de sa modification et de sa reconstruction constantes, certaines capacités étant ajoutées ou retranchées de toute version ou produit particulier, Corel ne fait aucune déclaration ni n'accorde aucune garantie quant à la compatibilité avec les autres versions ou produits.

Il revient à vous seul de déterminer l'utilité du Software Developer's Kit à votre cas particulier. Le Software Developer's Kit est fourni aux développeurs de logiciels, en supposant que ces développeurs sont en mesure d'écrire et de supprimer les erreurs (bugs) de leurs programmes. Corel n'assume aucune obligation d'assistance concernant le Software Developer's Kit ou son utilisation. Toute recherche, développement ou évaluations que vous accomplissez sont entièrement à vos risques et périls.

3.1 VOUS ETES AUTORISE A :

(i) utiliser le SDK, mais dans le seul but de développer, fabriquer, commercialiser et prendre en charge un ou plusieurs progiciels d'applications ("Produit d'Application Logicielle") ;
(ii) reproduire et sous-licencier les fichiers de programmes logiciels inclus dans le dossier des "Redistribuables" de SDK ("fichiers SDK"), sous réserve que les fichiers soient sous un format exécutable et incorporés dans un Produit d'Application Logicielle développé par vous. Toute sous-licence des fichiers SDK ne devra être concédée que pour l'utilisation des fichiers SDK en liaison avec et en tant que partie sous-licenciée d'un Produit d'Application Logicielle pour une assistance, un service, des améliorations ou autre assistance.

3.2 VOUS N'ETES PAS AUTORISE A :

(i) enlever ou altérer toute mention de copyright ou relative aux marques ou autres droits légalement protégés qui ont été placés par Corel sur le SDK ou toute partie de celui-ci.

3.3 INDEMNISATION : Vous vous engagez à indemniser Corel et à la tenir quitte de tous frais, responsabilités, réclamations ou demandes (y compris les honoraires et frais raisonnables d'avocat de quelque nature qu'ils soient) qui proviennent ou résultent de l'utilisation, de la reproduction ou de la distribution de votre Produit d'Application Logicielle, de votre documentation ou de vos matériels de promotion ou de vente.

3.4 MARQUES ET NOMS COMMERCIAUX DE COREL : Vous ne pouvez vous référer à Corel ou inclure des marques de Corel sur ou dans tout matériel excepté dans le but de mentionner qu'un Produit d'Application Logicielle peut être utilisé en liaison avec le produit logiciel de Corel spécifique. Dans le cas où vous vous référez à Corel ou incluez des marques dans ou sur tous matériels de programme ou emballage ou dans tous matériels de commercialisation ou de publicité, le nom commercial ou les marques doivent être accompagnés de la note de bas de page de renonciation suivante, imprimée d'une manière permettant une lecture sans difficulté, sur la même page, avec un caractère qui ne sera pas inférieur à dix points :

"Ce produit n'est pas fabriqué, approuvé par Corel Corporation et ne bénéficie pas de l'assistance de l'une ou l'autre de ces sociétés."

4. ADDENDA VERSION BETA AU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL

SI CE PRODUIT EST IDENTIFIE COMME UNE VERSION BETA, VOTRE UTILISATION DE CE PRODUIT EST REGIE PAR LES CLAUSES DU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL TELLES QUE MODIFIEES PAR LES TERMES DU PRESENT ADDENDA VERSION BETA AU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL. EN CAS DE CONTRADICTION ENTRE LES CLAUSES DU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL ET LE PRESENT ADDENDA VERSION BETA, LES CLAUSES DU PRESENT ADDENDA PREVAUDRONT. SI VOUS ETES UN SITE D'ESSAI BETA DE COREL AGREE ET SI VOUS AVEZ ETE AUTORISE A PROCEDER A DES ESSAIS D'UN PRODUIT VERSION BETA QUI N'A PAS ETE MIS A DISPOSITION DU PUBLIC PAR COREL, VOTRE UTILISATION DU PRODUIT VERSION BETA SERA REGIE PAR LES TERMES DE LA CONCESSION DE LICENCE DE SITE D'ESSAI BETA CONCLUE ENTRE COREL ET VOUS-MEME ET LES DISPOSITIONS MENTIONNEES CI-DESSOUS NE S'APPLIQUERONT PAS.

4.1 CONCESSION DE LICENCE : Corel vous concède une licence non exclusive d'utilisation du Produit dans un but d'évaluation et d'essai pour une durée limitée. La présente Licence ne vous habilite pas à recevoir une documentation sur papier, à un support ou à une assistance téléphonique. Corel a l'intention de distribuer une version commerciale du Produit, mais se réserve toutefois le droit à tout moment de ne pas y procéder ou, si elle y procède, d'en modifier le prix, les conditions de licence ou autres caractéristiques.

4.2 RESILIATION : La licence concédée aux termes du présent Addenda Beta prendra fin _____ (__) jours suivant la diffusion par Corel d'une version commerciale du Produit. La licence prendra fin automatiquement si vous ne vous conformez pas aux limitations décrites dans les présentes. Vous devez détruire toutes les copies du Produit au moment de la résiliation.

4.3 RENONCIATION A GARANTIES : L'UTILISATEUR RECONNAIT QUE LE PRODUIT EST UN PRODUIT AVANT DIFFUSION ET EST LIVRE EN L'ETAT ET SANS GARANTIE. LE PRODUIT PEUT CONTENIR DES IMPERFECTIONS, ERREURS OU AUTRES PROBLEMES POUVANT ETRE A L'ORIGINE DE DEFAILLANCE DU SYSTEME OU PEUT NE PAS ACCOMPLIR TOUTES LES FONCTIONS POUR LESQUELS IL A ETE MIS AU POINT OU DECLAREES ET L'UTILISATION DU PRODUIT EST ENTIEREMENT AUX RISQUES DE L'UTILISATEUR. CETTE RENONCIATION SE SUBSTITUE A TOUTES LES GARANTIES QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU TACITES RESULTANT DE LA LOI OU D'AUTRES SOURCES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES ET LES CONDITIONS DE CARACTERE MARCHAND, QUALITE MARCHANDE, QUALITE SATISFAISANTE OU ADAPTATION A UN OBJET PARTICULIER.

5. IGRAFX(r) PROCESS CENTRAL(r) ADDENDA AU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL

SI CE PRODUIT EST LE IGRAFX(r) PROCESS CENTRAL(r), SON UTILISATION EST REGIE PAR LE CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL MODIFIE PAR LES CLAUSES DU PRESENT ADDENDA IGRAFX PROCESS CENTRAL AU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL. EN CAS DE CONTRADICTION ENTRE LES CLAUSES DU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL ET LE PRESENT

ADDENDA IGRAFX PROCESS CENTRAL, LES CLAUSES DU PRESENT ADDENDA IGRAFX PROCESS CENTRAL AU CONTRAT DE LICENCE GENERAL PREVAUDRONT.

Si le produit est le iGrafX Process Central, nonobstant toute clause contraire du Contrat de Concession de Licence Général, les dispositions suivantes s'appliqueront :

5.1 Vous êtes autorisé à créer des référentiels iGrafX Process Central sur un seul Serveur. Si le Serveur comporte plusieurs processeurs, vous devez déterminer le nombre de licences d'utilisation du logiciel dont vous avez besoin. Le nombre total de licences d'utilisation requises pour un serveur est égal à la somme des licences d'utilisation requises aux points (i) et (ii) ci-dessous.

(i) Pour exécuter les instances du logiciel serveur sur un serveur de l'environnement de système d'exploitation physique, vous devez détenir une licence d'utilisation du logiciel pour chaque processeur physique utilisé par l'environnement de système d'exploitation physique.

(ii) Pour exécuter les instances du logiciel serveur sur un serveur dans des environnements de système d'exploitation virtuels, vous devez détenir une licence d'utilisation du logiciel pour chaque processeur utilisé par chacun de ces environnements de système d'exploitation virtuels. Si l'un de ces environnements utilise une partie d'un processeur virtuel, cette partie compte pour un processeur virtuel complet.

5.2 Vous êtes autorisé à installer les composants Client, Administrateur de serveur, Mail Central et Web Central de iGrafX Process Central sur tout dispositif interne.

5.3 Tous utilisateurs, quel que soit leur nombre, peuvent accéder simultanément aux référentiels iGrafX Process Central sous réserve que vous ayez acquis une concession de licence valable pour chaque processeur sur le Serveur où résident les référentiels iGrafX Process Central.

6. IGRAFX(r) VIEWER ADDENDA AU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL

SI CE PRODUIT EST LE IGRAFX(r) VIEWER, SON UTILISATION EST REGIE PAR LES CLAUSES DU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL TELLES QUE MODIFIEES PAR LES TERMES DU PRESENT ADDENDA IGRAFX VIEWER AU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL. EN CAS DE CONTRADICTION ENTRE LES CLAUSES DU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL ET LE PRESENT ADDENDA, LES TERMES DU PRESENT ADDENDA PREVAUDRONT.

Vous n'êtes pas autorisé à modifier ou améliorer iGrafX Viewer dans le but d'utiliser iGrafX Viewer pour créer ou enregistrer des fichiers non pris en charge par iGrafX Viewer.

Vous êtes autorisé à installer et utiliser iGrafX Viewer sur tous vos systèmes, quel que soit leur nombre.

7. IGRAFX(r) ENTERPRISE CENTRAL(tm) SERVER ADMINISTRATOR ADDENDA AU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL

SI CE PRODUIT EST LE IGRAFX(r) ENTERPRISE CENTRAL(tm) SERVER ADMINISTRATOR, SON UTILISATION EST REGIE PAR LE CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL MODIFIE PAR LES CLAUSES DU PRESENT ADDENDA IGRAFX ENTERPRISE CENTRAL SERVER ADMINISTRATOR AU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL. EN CAS DE CONTRADICTION ENTRE LES CLAUSES DU CONTRAT DE CONCESSION DE LICENCE GENERAL ET LE PRESENT ADDENDA IGRAFX ENTERPRISE CENTRAL SERVER ADMINISTRATOR, LES CLAUSES DU PRESENT ADDENDA IGRAFX ENTERPRISE CENTRAL SERVER ADMINISTRATOR AU CONTRAT DE LICENCE GENERAL PREVAUDRONT.

Vous êtes autorisé à installer et utiliser Enterprise Central Server Administrator sur tous vos systèmes, quel que soit leur nombre.

Février 2007